

Renvoi au comité de législation de la pétition de la commune de Corbeilles (Loiret) et des pièces jointes relatives à la suppression de leur marché par les membres du directoire du district de Montargis, en annexe de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition de la commune de Corbeilles (Loiret) et des pièces jointes relatives à la suppression de leur marché par les membres du directoire du district de Montargis, en annexe de la séance du 19 pluviôse an II (7 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34956_t1_0450_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ne peut être regardé comme éphémère, et dans le cas où vous douteriez de ce que nous avançons, nous accorder un délai suffisant pour le prouver, tant par titres que par témoins.

P.c.c. BRION (*secrét. greffier*).

Renvoyé au comité de législation (1).

64

[*La Sté popul. de Concarneau, à la Conv.; 10 pluv. II*] (2)

« Les sans-culottes de Concarneau réunis à leurs braves frères et les Montagnards du 3^e Bataillon de Mayenne-et-Loire et à tous les artilleurs de la place viennent de célébrer le dernier décade par une fête en mémoire du jour heureux qui vit tomber la tête du dernier des Capets, nous avons brûlé l'effigie de ce tyran, et avec elle tous les restes de la superstition et de la féodalité aux acclamations répétées de Vive la République ! Vive la Montagne !

Représentants, que nous eussions désiré que les potentats ligués contre nous eussent pû être les témoins de la joie et de l'allégresse générale qui ont régné dans notre commune pendant la célébration de cette fête civique, il n'y avoit qu'un cri : La République une et indivisible, qu'un vœu : la mort de tous les tyrans qui martyrisent l'humanité. C'est sur nos remparts, c'est sur nos batteries que ces cris terribles pour la tyrannie et consolateurs pour la Liberté se sont fait entendre au milieu du bruit du canon : si les satellites de Pitt côtoyaient en ce moment nos parages, ils auront pu lui porter cette nouvelle qui doit être pour lui et pour Georges son maître, l'annonce de la foudre qui nous l'espérons ne tardera pas à les frapper et à faire rouler dans la poussière un trône basé sur la corruption et la scélératesse pour élever à sa place celui de la vertu.

Législateurs, nous, nos braves Montagnards du 3^e bataillon de Mayenne-et-Loire, et tous les artilleurs formant la garnison de Concarneau, nous vous invitons à rester à votre poste, soyez-y toujours fermes et n'abandonnez la Montagne que lorsque nos canons auront annihilé les despotes injustes et cruels qui nous font la guerre. »

Joseph DAVOUX (*lieut. secrét.*),

BERTHELOT (*cap^e command^e le détachement de Maine-et-Loire, présid.*),

BONNECARRÈRES (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

65

[*La Sté républ. de Signy-Librecy* (4), au présid. de la Conv.; 10 pluv. II] (5)

« Citoyen Président,

La Société républicaine de Signy-Librecy me

(1) Mention marginale, datée du 19 pluv. et signée Bassal. Voir ci-après, 21 pluv., n° 41.

(2) C 292, pl. 939, p. 10.

(3) Mention marginale datée du 19 pluv. Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl¹).

(4) Ardennes. Ci-d^e Signy-l'Abbaye.

(5) C 292, pl. 939, p. 11.

charge de te prier de vouloir bien annoncer à la Convention nationale, qu'elle a consacré à la vérité et à la raison la ci-devant église paroissiale dudit Signy, la Société espère que la Montagne voudra bien approuver par un décret la démarche qu'a faite la Société de consacrer à la liberté et à la Raison un temple qui n'avoit jamais servi que de tribune à l'imposture et à l'erreur.

La Société me charge en outre de te prier d'annoncer aux législateurs que tu présides qu'elle vient de monter, armer et équiper à ses frais un cavalier, qui va partir pour la défense de la République, il désire entrer dans le 10^e régiment de dragons.

La Société renouvelle en face de la Montagne [le serment] de vivre et mourir républicaine. S. et F. »

DAVESNES (*présid.*), DEMAUX (*secrét.*).

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

66

[*Commune de Paris, 18 pluv. II. Etat des détenus au 17*] (2)

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie	481
Grande - Force	545
Petite - Force	284
Sainte - Pélagie	125
Madelonnettes	104
Abbaye	145
Bicêtre	721
A la Salpêtrière	366
Chambres d'arrêt, à la Mairie	100
Maison des Fermes	31
Luxembourg	451
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	446
Irlandais, rue du Cheval Vert	30
Les Picpus, fbg St-Antoine	141
Réfectoire de l'Abbaye	60
Les Anglaises, rue St-Victor	111
Les Anglaises, rue de Loursines	92
Les Carmes, rue de Vaugirard	204
Les Anglaises, fbg St-Antoine	38
Ecosais, rue des Fossés St-Victor	75
Saint-Lazare, fbg St-Lazare	635
Maison Mahay, ruc du Chemin Vert	78
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	28
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	98
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	49

Total général 5 434

Insertion au bulletin (3).

67

Les citoyens de la commune du Mans demandent avec instance que la Convention tienne la main à l'exécution de la loi sur le maximum du

(1) Mention marginale datée du 19 pluv. Bⁱⁿ, 20 pluv. (suppl¹).

(2) C 291, pl. 933, p. 1. Signé Heussée, Baudrais, Cordas, Godard, Cailleux.

(3) Mention marginale datée du 19 pluv. Bⁱⁿ, 19 pluv.